



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 15 FEVRIER 2013 -

Etaient présents : M. BEYLOT, Mme BOUNEAU, Mme FROMENTIN, M. GOZE, M. JOURDAN, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, M. GARCIA, Mme KOCIEMBA, M. LAÜGT, M. RAIBAUD, Mme BARBEYRON, M. DUBERNET, M. DUTHOIT, M. DEPLAT, M. GARRIGUES, M. GIRON.

Etaient représentés : M. GABILLIET, M. KIYINDOU, Mlle BERTHAULT, M. MASEGOSA, M. BENOIT, M. HARTE, M. MARSAT, M. REIFFERS, M. ROLLAND-BILLECART.

Etaient invités : M. BUGEAU représentant de Monsieur le Recteur, Mme MENDIBOURE, Mme LENOIR.

M. JOURDAN, après avoir constaté le respect des conditions de quorum, ouvre la séance à 9 H 15.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 21 DECEMBRE 2012

M. GARRIGUES demande la modification de la façon dont sont retracés les scrutins relatifs aux élections des vice-présidents afin de rendre compte du fait que l'expression d'un avis défavorable des élus ne pouvait se manifester que par le vote blanc.

M. RAMBAUD répond qu'il sera procédé à la modification du résultat du vote lors de la publication finale du procès-verbal.

Mme FROMENTIN sur son intervention, demande que le terme « illogique » soit enlevé et remplacé par « contradictoire avec ».

M. JOURDAN, en l'absence d'autres remarques, propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 27

➡ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 21 décembre 2012.

II - CAMPAGNE D'EMPLOI 2013

M. JOURDAN présente les dernières modifications à la campagne d'emplois votée lors de la séance du 21 décembre 2012. Il signale que la différence d'affichage révèle la stratigraphie des couches par superposition des différents tableaux utilisés :

- **Sur le volet BIATS, les modifications portent sur les points suivants :**

- Report à la session 2014 de l'ouverture du concours de Technicien Régisseur Maison des Arts, lié à un support libéré par un collègue de l'IUT qui était mis à disposition de l'UFR Humanités depuis plusieurs années.
- Transformation en poste de Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales (BAP F) d'un poste vacant de Magasinier « coloré » en recrutement loi SAUVADET.
- Transformation en poste d'Adjoint Technique Recherche et Formation (BAP J) d'un poste vacant de Technicien de l'IUT « coloré » en recrutement loi SAUVADET.

- **Sur le volet Enseignant, les modifications portent prioritairement sur la « coloration » des 6 créations de postes déléguées par le Ministère :**

- Pour l'UFR Humanités et le département Histoire de l'Art, création d'un poste de PRAG/PRCE Lettres Modernes, création d'un poste de PRAG/PRCE Lettres Classiques et création d'un poste de MCF Histoire de l'Art Moderne et Contemporain rattaché à l'équipe F. PARISET.
- Pour l'UFR Langues et Civilisations, création d'un poste de PRAG/PRCE de Lettres Modernes, création d'un PRAG/PRCE d'Anglais et création d'un MCF d'Anglais profil Anglais et E-learning adossé à l'équipe CLIMAS.
- Le CA a également adopté la transformation d'un poste vacant de PRAG/PRCE de japonais, qui n'avait suscité aucune candidature à l'automne 2012, en poste de MCF profil Langue japonaise, proposé provisoirement avec un double rattachement TELEM/CLEE.
- Pour l'IUT, rappel de l'ouverture d'un recrutement sur poste vacant, libéré par départ à la retraite, d'un PRAG/PRCE de Lettres Modernes.

Il ajoute pour le volet BIATSS que, après consultation du CT, les postes SAUVADET de catégorie C seront intégralement colorés en postes d'adjoint ITRF de 2^{ème} classe et ouverts à ce titre au recrutement réservé sans concours. Ce choix manifeste une préoccupation d'équité par rapport aux collègues recrutés précédemment par la procédure de recrutement sans concours qui se faisait déjà à ce niveau de grade et par rapport aux collègues qui sont passés par la voie classique pour accéder au grade d'adjoint principal.

Mme DINCLAUX dit que le profil du poste a été modifié suite à un changement d'avis de l'IUT.

M. JOURDAN ajoute qu'un poste des PRAG/PRCE de Japonais non pourvu a été transformé en MCF.

M. LAÜGT dit que les titularisations par la loi Sauvadet posent le problème des profils et des localisations des postes, par rapport au ciblage des personnes. Il demande si on connaît les collègues éligibles.

M. RAMBAUD précise qu'il n'est pas possible d'anticiper le résultat des opérations de recrutement qui respecteront, à l'intérieur de la population des collègues éligibles, les principes d'égalité d'accès à l'emploi public. Afin de maintenir le maximum de souplesse dans les affectations, les postes créés ne prévoient pas de rattachement à une composante plutôt qu'à une autre. Des échanges avec les chefs de service et les représentants syndicaux auront lieu à l'issue des recrutements et avant les affectations.

M. LAÜGT demande à quel moment se feront les premiers recrutements.

M. RAMBAUD répond qu'ils devraient avoir lieu vers la mi-juin

M. GARRIGUES indique qu'il estime que le dispositif « Réussite en licence » s'est mis en œuvre à deux vitesses. Il évoque le problème de la section Arabe dont la situation aurait également justifié l'attribution de moyens supplémentaires.

M. JOURDAN répond de l'impact de la disparition de Monsieur KHOURY sur le fonctionnement de la filière Arabe.

Mme DINCLAUX, à l'occasion de la discussion sur le devenir du poste de Technicien de l'IUT mis à disposition de l'université, rappelle que l'université a apporté à plusieurs reprises des possibilités d'affectation pour des collègues de l'IUT en difficulté.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 1
Pour	: 26

➔ **Le Conseil d'Administration adopte la campagne d'emploi 2013.**

III - MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS REUSSITE EN LICENCE

Mme VELASCO-GRACIET informe les conseillers de l'avancée de l'élaboration de l'avenant au projet d'établissement demandé par le Ministère dans le cadre de la délégation des 13 postes complémentaires.

Sur le volet « Projet pédagogique », doté de 6 postes enseignants, plusieurs réunions de travail regroupant les acteurs des deux départements d'anglais et d'histoire de l'art se sont tenues depuis le début du mois de janvier. Le cadrage financier du projet a permis de dégager une enveloppe de 60 000 € pour le développement d'actions pédagogiques innovantes tournées vers une logique de remédiation.

Afin d'améliorer le taux d'encadrement en licence de la part des titulaires, élément analysé comme participant de la réussite en licence, il est demandé à chaque Enseignant-Chercheur des départements d'accueil, d'assurer un minimum de 25 % de son service en licence dès la rentrée 2013.

On peut notamment citer des projets d'abaissement du nombre d'étudiants par groupe de TD, le renforcement des sorties de terrain, le développement de l'évaluation des formations, la généralisation de l'expérience d'étudiants référents, une réflexion sur une éventuelle généralisation du contrôle continu renforcé et le renforcement du contrôle de l'assiduité.

Le CA a été informé de la décision prise par l'équipe présidentielle sur la question du rattachement des 3 postes de Lettres qui seront finalement affectés au niveau de l'UFR pour l'année 2013/2014.

Sur le volet BIATS, doté de 7 postes, le CA a été informé de l'avancement du projet de renforcement administratif des composantes UFR et IUT qui se verront doter de 5 postes complémentaires, dont une partie est liée aux dispositifs de résorption de la précarité liés à la loi du 12 mars 2012 dite loi SAUVADET. Les profils de postes des 2 autres créations de

postes, un poste Observatoire des Etudiants et un poste Communication, seront largement orientés vers la mise en œuvre des axes du projet pédagogique de Réussite en licence.

Mme ANDRE-LAMAT dit que le système de l'étudiant référent est plus efficace que celui des enseignants référents qui s'est souvent révélé chronophage et inutile, les enseignants ne pouvant pas assurer un suivi régulier de l'ensemble de ces étudiants.

M. JOURDAN indique que le dispositif d'étudiant référent ressemble à une forme de tutorat.

M. GARRIGUES se déclare satisfait du projet de renforcement du contrôle continu mais, en prenant l'exemple de la Géographie, regrette que la semaine des épreuves soit organisée en mai et aboutisse ainsi à une concentration de l'emploi du temps sur les semaines de cours.

M. JOURDAN indique que ce débat devra se poursuivre en conseil d'UFR.

Mme BARBEYRON souhaite que l'on approfondisse l'évaluation du bilan de la Géographie en matière de contrôle continu avant de penser à une généralisation de l'expérience.

Mme VELASCO-GRACIET indique que les dispositifs se construisent en avançant et que le système peut encore être amélioré.

M. GOZE rappelle l'expérience de l'étudiant référent lancé par M. MARIEU qui a toujours été particulièrement apprécié par les étudiants.

IV - VALIDATION DES PROFILS DE POSTES DE PAST - RENTREE 2013

M. RAMBAUD présente les profils de postes d'enseignants associés qui seront mis au recrutement pour la rentrée 2013. Ces postes visent prioritairement la situation de professionnels disposant d'une activité principale qui viennent mettre au service de formations essentiellement professionnalisantes leurs expériences et leurs savoir-faire. Cette délibération s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle procédure permettant de renforcer la visibilité et la transparence des processus de recrutement qui inclut également la publicité sur le site de l'université des profils adoptés et la mise en place d'une commission ad hoc.

Mme VELASCO-GRACIET rappelle la situation de la Géographie où un poste de PR servira en 2013/2014 à asseoir le recrutement de deux demi-postes de PAST.

M. GARCIA regrette que sur les postes de PAST, il n'y ait pas de publication à l'échelle nationale ce qui explique qu'il y ait peu de candidats.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

➡ Le Conseil d'Administration valide les profils de postes de PAST Rentrée 2013.

V - DELEGATION DE POUVOIR DU CA AU PRESIDENT

M. RAMBAUD présente la nouvelle version de la délégation de pouvoir en faveur du Président. Cette nouvelle version porte essentiellement sur l'intégration d'une délégation de pouvoir en matière budgétaire qui permet au Président de procéder à des modifications du budget initial, dans la limite de 1 % du budget. Ces modifications ne doivent pas entraîner de modifications sur l'équilibre budgétaire global de l'établissement. La délégation permet également au Président de procéder au virement de crédits entre enveloppes de la section de fonctionnement du budget (masse 10 et masse 30) dans la limite de 1 % du budget.

Cette nouvelle délégation permet également au Président d'accorder des admissions en non valeur en deçà de 230 € et des remises gracieuses en deçà de 1 000 € par bénéficiaire. Enfin, par cette nouvelle délégation, le Conseil d'Administration donne délégation de pouvoir au président pour accorder des rabais, remises et ristournes à des fins commerciales à hauteur de 20 % des tarifs en vigueur. Conformément au cadre réglementaire, le Président devra rendre compte au Conseil d'Administration, dans les meilleurs délais, des décisions prises en vertu de cette délégation.

M. GARRIGUES s'étonne de l'importance des montants évoqués dans l'article 5 (500 000 € pour les fournitures et 2 000 000 € pour les travaux) pour lesquels le CA déléguerait sa responsabilité au Président.

Mme LENOIR précise qu'il s'agit ici uniquement de la capacité juridique relative à la signature des marchés publics.

M. JOURDAN ajoute que les sommes sont intégrées au budget après passage devant la commission d'appel d'offre constituée de membres du Conseil d'Administration. Il s'agit du fonctionnement de la procédure des marchés publics.

M. GARCIA signale que les marchés publics sont observés de très près par les candidats et qu'en cas de non respect de la procédure, nous nous exposons à des recours.

M. DUBERNET demande si la délégation est limitée par la durée du mandat du président.

Mme LENOIR répond que « de facto » la délégation tombe à la fin du mandat.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 27

➡ Le Conseil d'Administration adopte la délégation de pouvoir au président de l'université Bordeaux 3.

VI - TARIFS FORMATION CONTINUE

Mme KOCIE MBA présente les tarifs 2013/2014 appliqués aux adultes en reprise d'études, stagiaires de formation continue. Les adultes en reprise d'étude sont définis par deux critères : il s'agit soit d'adultes de plus de 28 ans, soit d'adultes de moins de 28 ans ayant interrompu leurs études depuis plus de 2 ans.

Sur le volet des « tarifs » appliqués à ce public, notre établissement distingue 4 situations : les adultes financés organismes privés (OPCA, employeurs etc...), les adultes financés par organismes publics (pôle emploi, Conseil Régional...), les adultes non financés et les adultes non financés ayant accès à une redevance minimale sous condition de ressources (17 500 € de ressources soit le revenu correspondant à un SMIC annuel à temps plein pour célibataire sans enfant).

Les tarifs proposés sont adaptés à la diversité de notre offre de formation ouverte aux adultes en reprise d'études : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, Diplômes d'Université, Licences et Masters. Ils ont été élaborés à l'issue d'un travail identifiant un certain nombre de coûts de structure, de gestion, de fonctionnement.

Pour le DAEU, le principe de définition des tarifs est le suivant : le tarif pour les stagiaires financés correspond à 100 % du coût (2 140 €). Un certain nombre d'abattements sont appliqués à ce tarif pour les autres catégories : le tarif « non financé » est égal à 65 % du tarif financé (1 440 €) et le tarif accordé aux non-financés bénéficiant de la redevance minimale est égal à 40 % du tarif non financé (700 €).

Pour les stagiaires inscrits dans des formations ouvertes en formation initiale, les principes d'élaboration des tarifs sont identiques : les stagiaires financés s'acquittent de 100 % du coût. Les stagiaires non-financés bénéficient d'un abattement de 90 % sur les coûts pédagogiques hors enseignement et sur les coûts Immobilier/Pilotage/Documentation. Les bénéficiaires de la redevance minimale s'acquittent d'un tarif correspondant à 50 % du tarif des autres « non-financés ». Ce principe s'applique donc en licence avec une distinction « licence pro/licence générale » et en master, avec une distinction « master pro/master recherche/master enseignement ».

Pour les stagiaires inscrits en Diplôme d'Université, il est prévu une seule distinction entre les stagiaires avec financements privés ou OPCA et les autres catégories (financements publics, non financés).

M. JOURDAN remercie Madame KOCIE MBA pour avoir mené à son terme ce travail sur un dossier ouvert il y a plusieurs mois.

M. DUTHOIT signale le fait que certains tarifs de Formation Continue sont très élevés.

Mme KOCIE MBA signale que les autres universités sont souvent largement au-dessus de nos tarifs.

M. GARCIA dit qu'il faut prendre en compte les coûts des formations.

Mme KOCIE MBA ajoute que le mode de calcul prend en compte les coûts et les frais pédagogiques qui n'étaient pas ou très peu valorisés précédemment. Cela va créer une recette pour l'université.

M. JOURDAN dit qu'il s'agit de coûts réels et que nous ne faisons pas de profits.

M. GARCIA préférerait, pour la lisibilité, avoir un prix par diplôme.

Mme KOCIE MBA précise que le seul tarif qui se trouve réellement à l'équilibre est celui demandé au stagiaire financé du privé. Ensuite c'est un jeu d'abattement qui s'applique pour essayer de ne pas décourager les candidats non financés.

M. GARCIA remercie pour ces informations mais demande comment on arrive à l'équilibre.

M. RAMBAUD précise qu'il s'agit d'un équilibre relatif.

M. BUGEAUD se félicite de cette mise à jour mais dit que, du point de vue réglementaire, l'ensemble de la formation continue doit être à l'équilibre.

Mme LENOIR rappelle que Bordeaux 3 accueille essentiellement des stagiaires non financés qui sont très souvent éligibles à la redevance minimale.

M. RAMBAUD ajoute que les règles de la concurrence font que nous devons facturer un tarif proche de la réalité.

M. DUTHOIT demande pourquoi ne pas augmenter les tarifs du privé.

Mme KOCIE MBA répond qu'il y a un risque de désengagement du privé. Elle exprime un doute, compte tenu du contexte économique général, sur la possibilité d'augmenter encore nos tarifs financés.

Mme BARBEYRON demande des précisions sur la durée du programme « propédeutique ».

Mme KOCIE MBA répond qu'il s'agit d'un DAEU en deux ans.

Mme DINCLAUX signale que les petites écoles d'ingénieurs ont plus de formation continue à des tarifs bien supérieurs.

M. GOZE dit que l'on ne peut pas comparer les tarifs de petites écoles d'ingénieurs avec des effectifs réduits, mais prestigieuses par rapport à de grosses structures universitaires. Il évoque la relation entre la valeur du diplôme et son efficacité en termes d'accès à l'emploi. A ce titre, il souhaite la mise en place de tarifs plus modulables.

Mme KOCIE MBA présente ensuite le projet de nouveau tarif relatif aux frais de recevabilité des dossiers de Validation des Acquis Professionnels qui passe de 140 € à 100 €.

M. JOURDAN propose de passer au vote sur l'ensemble de ces tarifs.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

➤ Le Conseil d'Administration adopte les tarifs 2013/2014 de la Formation Continue.

VII - ARCHITECTURE BUDGETAIRE 2013 - CREATION DE 3 CR FORMATION CONTINUE AU SEIN DES UB DES UFR ET CREATION D'UN CR LAM

Mme VELASCO et Mme LENOIR présentent les modifications à l'architecture budgétaire 2013.

Ces modifications portent notamment sur la création de CR Formation continue au sein des UB UFR. Ces CR sont créés dans le cadre d'une mesure de déconcentration de la gestion des recettes perçues au titre des tarifs de formation continue. Ces recettes ont été générées à cette rentrée 2012 par une application beaucoup plus rigoureuse des tarifs de formation continue votés par le CA au titre de l'année 2012/2013. Les règles de répartition sont les suivantes :

- Pour les formations professionnelles ouvertes en formation initiale et en formation continue : 30 % pour le Pôle Adultes en Reprise d'Etudes de la Direction des Etudes, 50 % pour la composante, 20 % pour le financement mutualisé des heures complémentaires
- Pour les autres formations : 30 % pour le Pôle Adultes en Reprise d'Etudes de la Direction des Etudes, 10 % pour la composante, 60 % pour le financement mutualisé des heures complémentaires.

Elle présente également la demande de création d'un CR dédié aux projets de l'UMR Les Afriques dans le Monde portés par des enseignants-chercheurs de Bordeaux 3. Ce CR est créé au sein de l'UB Direction de la Recherche.

M. BEYLOT demande pourquoi les Centres de Responsabilités de la Formation Continue sont rattachés aux Unités Budgétaires des UFR.

Mme VELASCO-GRACIET répond qu'il s'agit d'un processus de déconcentration et de transfert de crédits vers les UFR.

Mme FROMENTIN précise qu'AUSONIUS n'est pas une équipe d'accueil mais une UMR.

M. DUTHOIT dit que la gestion des moyens étant attribuée aux UFR, il s'agit donc plus que de la déconcentration.

M. GOZE donne les définitions des termes déconcentration, décentralisation et déconcentralisation.

M. LAÜGT confirme que les Directeurs d'UFR ont bien été associés à cette évolution. Il ajoute qu'il faut bien avoir conscience que seulement 50 % de recettes vont à l'UFR et 20 % passent dans une solidarité avec l'établissement. Il signale également qu'il y a un transfert charge de travail.

Mme VELASCO-GRACIET répond que cela reste marginal.

M. JOURDAN ajoute que des moyens supplémentaires seront alloués aux UFR à la rentrée 2013.

M. GOZE trouve cela positif, mais s'élève contre une forme de mutualisation de ces recettes de formation continue « gagnées » par les responsables de formation qui déploient beaucoup d'énergie pour aller chercher ces financements. Il rappelle les engagements des 2 candidats à la présidence sur le rôle et la place des départements.



Mme LENOIR précise qu'il reste une charge administrative qui correspond à un mi temps sur les services centraux. Elle rappelle que la Formation Continue doit participer au financement de l'université et notamment au financement du budget des heures complémentaires.

M. BEYLOT regrette que l'on centralise au niveau UFR.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 2
Pour	: 25

⇒ Le Conseil d'Administration adopte la création de 3 CR Formation Continue au sein des UB des UFR et la création d'un CR LAM.

VIII - SUBVENTION SIUAPS

M. RAMBAUD présente la demande de versement d'une subvention au profit du Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives de Bordeaux (SIUAPS) d'un montant de 39 448 € au titre de l'exercice 2013. Cette subvention est calculée par l'université Victor Segalen Bordeaux 2, qui gère le Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS), sur la base d'un modèle économique utilisateur/payeur basé sur les heures d'utilisation des installations sportives pour 2012/2013. Elle est en baisse par rapport à l'exercice 2012 (66 766 €) du fait d'un choix de rigueur budgétaire conduisant à la baisse du budget du SIUAPS pour l'exercice 2013. Du fait de l'absence de consensus sur le modèle économique proposé en 2011 par Bordeaux 2, le versement fait l'objet d'une convention spécifique qui a été présentée pour information aux élus du CA.

Mme LENOIR précise qu'il faut valider annuellement la subvention de par la convention avec l'université Bordeaux 2.

M. JOURDAN ajoute que le budget du SIUAPS a été réduit en renonçant provisoirement à certains investissements lourds reportés probablement en 2014. Il propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 2
Pour	: 25

⇒ Le Conseil d'Administration adopte la demande de versement d'une subvention au profit du Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives de Bordeaux (SIUAPS) d'un montant de 39 448 € au titre de l'exercice 2013.



IX - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE BORDEAUX 3 AU SEIN DU SIUAPS, DU SIGDU, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION PARTENARIALE INNOVASOL

M. RAMBAUD présente le projet de désignation des 2 nouveaux représentants de Bordeaux 3 au sein du Conseil d'Administration de la Fondation Partenariale INNOVASOL, fondation qui a pour objet la mise en œuvre de toutes actions concourant à l'innovation en matière de gestion des sites et sols pollués, notamment en ce qui concerne la fiabilisation des processus de prise de décision.

M. RAMBAUD signale le regret formulé par les membres de la fondation de l'absentéisme important de certains représentants précédents de Bordeaux 3 et leur souhait que les nouveaux candidats aient un profil scientifique. Il présente les candidatures de M. BEN AMARA Ayed et M. LE BOURDONNEC François-Xavier.

M. BEYLOT demande quelle est la structure scientifique de rattachement de ces candidats.

M. JOURDAN répond qu'il s'agit d'IRAMAT. Il propose de passer au vote.

:

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 1
Pour	: 27

➡ Le Conseil d'Administration désigne comme représentants de l'université Bordeaux 3 à la Fondation Innovasol, M. BEN AMARA Ayed et M. LE BOURDONNEC François-Xavier d'IRAMAT.

Pour la désignation des représentants de Bordeaux 3 au sein des instances inter-universitaires et compte tenu du nombre de candidats souvent supérieurs au nombre de places à pourvoir, Monsieur le Président propose de repousser ce point au prochain CA afin de laisser un temps de concertation entre les élus.

X - CONVENTION RELATIONS INTERNATIONALES

M. JOURDAN présente la convention d'accord-cadre et deux conventions spécifiques Etudiants et Enseignants avec l'université nationale technique Institut Polytechnique de KHARKOV-UKRAINE. Le présent accord est destiné à faciliter la coopération universitaire dans le domaine de l'enseignement et de la recherche dans les disciplines des Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales. Il concerne plus particulièrement les disciplines suivantes : Langue, littérature, culture et civilisation slave / Langue, littérature, culture et civilisation française / Linguistique comparée et littérature comparée / Linguistique française / Linguistique des langues slaves / Linguistique générale, traductologie / Philosophie et philosophie du langage.

Il propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

➡ Le Conseil d'Administration adopte la convention d'accord-cadre et deux conventions spécifiques Etudiants et Enseignants avec l'université nationale technique Institut Polytechnique de KHARKOV-UKRAINE

XI - EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION DEPOSEES DANS LE CADRE DES APPELS A PROJET REGION VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

M. JOURDAN présente les projets des équipes de recherche de Bordeaux 3 dans le cadre du volet Recherche de l'appel à projet Région 2013. Il s'agit de 7 projets (ADES, AUSONIUS, IRAMAT, CEMMC, MICA, SPH, TELEM) qui représentent un budget global de 493 000 €. Le co-financement mobilisé sur le budget de la politique scientifique d'établissement représente une enveloppe de 35 500 € en fonctionnement et 2 000 € en investissement. Le CA a été informé des résultats de la campagne 2012 pour laquelle notre université, avec la mobilisation d'une enveloppe de 60 000 € a pu bénéficier d'une enveloppe de 800 000 € de crédits Région.

M. BEYLOT ajoute que la liste comprend les projets qui ont été financés et deux non financés.

M. RAIBAUD signale que ces possibilités de financement sont le résultat du travail de Monsieur BAUDRY.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 27

➡ Le Conseil d'Administration adopte les projets des équipes de recherche de Bordeaux 3 dans le cadre du volet Recherche de l'appel à projet Région 2013.

M. RAMBAUD informe le CA du dossier déposé par le Département Documentation du PRES au nom de l'ensemble des Services Communs de Documentation du site bordelais. Ce projet vise à permettre la poursuite de la constitution de la bibliothèque numérique dans le cadre de l'Université Numérique Aquitaine (UNA) et favoriser l'accueil et la réussite des publics dans les bibliothèques de l'Université de Bordeaux. Le financement demandé est estimé à 758 000 €. Ce dossier a fait l'objet d'un examen par le CEVU du 7 février.

XII - MONTANTS DES REMUNERATIONS DES INTERVENANTS PARTICIPANT A TITRE ACCESSOIRE A DES ACTIVITES DE FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

M. JOURDAN présente les montants des rémunérations des intervenants participant à titre accessoire à des activités de formation continue des personnels. Cette nouvelle délibération vise à mettre l'établissement en conformité avec l'arrêté du 9 août 2012 qui est venu modifier un précédent arrêté de mai 2012. Parmi l'ensemble des tarifs votés par le CA, l'université entend utiliser principalement celui relatif aux formations théoriques comportant

des exercices d'application qui se divisent en 2 sous-ensembles : 30 € pour une formation de niveau « débutant/initiation » et 42 € pour le niveau « confirmé/expert ».

Il demande également au CA de fixer un certain nombre de dispositions relatives à l'organisation de la rémunération de ces formations :

- Le montant horaire des rémunérations des intervenants inclut le temps de préparation.
- Dans le cadre des préparations concours, les simulations de jurys et les entraînements aux épreuves orales d'admission de concours et examens professionnels ne donnent pas lieu à rémunération.
- Le montant des rémunérations est divisé par le nombre d'intervenants dès qu'une action de formation est animée par plusieurs formateurs.
- Les intervenants internes à l'université de Bordeaux 3 doivent se mettre en position de congés ou de RTT afin de pouvoir être rémunérés.

M. GOZE signale que dans le cadre de la pédagogie d'atelier avec deux intervenants en même temps le montant des rémunérations sera divisé ce qui est un obstacle vis-à-vis des professionnels.

M. RAMBAUD précise que la mesure ne concerne pas la formation initiale.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 27

➡ Le Conseil d'Administration adopte les montants des rémunérations des intervenants participant à titre accessoire à des activités de formation continue des personnels.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

M. LAÜGT attire l'attention des élus du CA sur les problèmes de gestion de certains calendriers de travail conduisant à l'envoi de mails durant le week-end prévoyant un retour butoir pour le début de la semaine. Il demande à ce que tout soit fait pour mieux anticiper ces différentes échéances et rappelle que les collègues ne sont pas tenus de regarder leur messagerie durant le week-end. Il demande également des informations sur le calendrier des modifications des maquettes à mi-contrat quinquennal.

Mme VELASCO-GRACIET répond qu'il reste trois ans sur le contrat quinquennal qui a été voté. Il faudra déterminer où on met le curseur pour les modifications. Cela passera par une phase de réflexion valable également pour le nouveau quinquennal.

Mme ANDRE-LAMAT dit qu'avec la probable modification profonde des masters d'enseignement, il faut reconstruire un édifice cohérent.

M. JOURDAN indique que sur les maquettes types des masters MEF ne sont pas parvenues du ministère.

Mme ANDRE-LAMAT indique que les maquettes seront portées par les écoles.

M. JOURDAN ajoute que sur l'ESPE deux types de rattachement sont possibles : soit au PRES, soit à l'université. Bordeaux 3 défend un rattachement de l'ESPE par académie, Bordeaux IV souhaite un adossement à la NUB. Le projet actuel qui n'est qu'une coquille vide ne nous convient pas.

Mme ANDRE-LAMAT signale que pourtant la mise en application va être rapide.

M. RAIBAUD ajoute qu'il faut être prêt.

M. BEYLOT regrette la suppression de certains diplômes.

M. GARRIGUES demande qui pourra participer au référendum sur la NUB et quelle sera la question posée.

M. JOURDAN répond que la consultation référendaire sera organisée au même moment que les votes des CA des établissements engagés dans le processus de fusion, soit a priori autour de la période avril/mai. Le corps électoral comprendra les membres du personnel et les élus étudiants. Il n'est pas prévu de faire voter tous les étudiants. De plus, cela risquerait de conduire à une baisse du taux de participation qui poserait un problème de légitimité à l'opération.

Mme FROMENTIN souhaite que lors d'un prochain conseil, nous ayons un partage d'information sur ce problème complexe.

M. JOURDAN informe le conseil que le CNRS veut rentrer dans la NUB. La Direction Régionale souhaite associer les UMR à l'animation de la politique scientifique du site.

Mme FROMENTIN dit que là aussi, il s'agit d'un problème complexe.

M. JOURDAN ajoute que les conséquences de ce rapprochement sont imprévisibles.

M. GARRIGUES demande qu'une commission soit créée sur l'Arabe à Bordeaux 3.

M. JOURDAN répond que sur l'Arabe nous organiserons des assises, comme cela a été fait pour le LEA, pour déterminer des éléments de diagnostic.

Mme VELASCO-GRACIET signale, dans le cadre de notre politique d'action sociale, le recrutement d'une Assistante Sociale à mi-temps et de deux stagiaires chargés du recensement des aides pour élaborer un cahier des charges.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 H 40.

Le président

Jean-Paul JOURDAN